Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour que la limitation de vitesse soit plus restrictive et qu'un radar fixe soit installé sur la route de Verbois

Rapport de majorité de M. Norbert Maendly (page 1) Rapport de minorité de M. Olivier Baud (page 21)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Norbert Maendly

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 25 septembre 2017 sous l'attentive vice-présidence de M. Pascal Spuhler et les 2 et 9 octobre 2017 sous la présidence efficace de M. Stéphane Florey pour étudier la pétition « pour que la limitation de vitesse soit plus restrictive et qu'un radar fixe soit installé sur la route de Verbois » ; cette pétition a été renvoyée à la Commission des pétitions par le Grand Conseil.

A assisté à ces séances M^{me} Tina Rodriguez du Secrétariat général du Grand Conseil ; qu'elle soit ici remerciée pour sa collaboration.

La rédaction des procès-verbaux a été assurée par M. Christophe Vuilleumier qui est également vivement remercié pour sa précieuse collaboration.

P 2013-A 2/22

Audition du 25 septembre 2017 de M^{me} Emmanuelle Rohner, pétitionnaire, accompagnée de M. Wilhelm-André Polier

M^{me} Emmanuelle Rohner et M. Wilhelm-André Polier habitent à la route de Verbois.

M^{me} Rohner rappelle que la route de Verbois a un certain nombre de virages en lacets. Elle explique que souvent des voitures et des motos font des allersretours en faisant des courses de rodéo entraînant des nuisances sonores importantes. Elle mentionne que la police surveille régulièrement cet endroit mais elle remarque que les auteurs de ces rodéos arrêtent leurs activités dès qu'ils observent l'arrivée de la police. Elle signale avoir malgré tout appelé la police presque tous les jours au cours de l'été dernier. Elle rappelle que la vitesse est fixée à 80 Km/h sur ce tronçon mais qu'il est difficile d'y rouler à plus de 60 Km/h vu la configuration du terrain. Elle précise que la pétition demande une réduction de la vitesse à 60 Km/h ainsi que l'installation d'un radar fixe.

M. Polier remarque, quant à lui, avoir écrit plusieurs courriers à la police depuis 2009 à propos de ces courses sur la route de Verbois ; il précise avoir des copies de ces courriers. Il mentionne avoir souvent appelé le 117 ce qui est malheureux parce que ce sont les urgences qui répondent à ce numéro de téléphone ; il déclare que le service est très aimable et fait son possible pour envoyer un fonctionnaire.

Lorsqu'il était plus jeune, il signale s'être occupé des courses de côte et s'être intéressé aux motos via le Norton Club. Il remarque qu'en ce temps-là, les nuisances étaient tolérables. Mais depuis les années 2000, la situation n'est plus gérée. Il précise ainsi que les courses se déroulent tout au long de l'année, la montée de Verbois étant devenue un véritable circuit. Il déclare également que le club a placé des écriteaux afin de demander aux motards de faire preuve d'un minimum de courtoisie mais il pense que cette mesure ne sert à rien. Il mentionne que certains d'entre eux ont même des plaques interchangeables. Il observe également que la plupart des motos sont trafiquées. Il remarque encore qu'il n'est pas possible de s'habituer au bruit des motos qui s'entraînent, les accélérations étant brusques. Il précise que certains font du « wheeling » sur une roue alors que d'autres accélèrent en maintenant les freins devenant brûlant ainsi que leur pneu arrière ce qui abime la route.

Il rappelle à cet égard que le canton a changé le revêtement il y a une année en y installant une surface phonoabsorbante mais il remarque que si cette mesure est efficace pour les voitures ce n'est pas le cas pour les motos. Il se demande s'il ne faudrait pas tout simplement interdire les rassemblements de

motards à la fin du barrage. Il remarque à ce propos avoir l'impression que ce sont souvent les mêmes personnes qui se retrouvent sur cette route.

Il déclare également que le Norton Club fait ce qu'il peut pour interdire à ses membres de telles pratiques, en pure perte. Il remarque encore que certains motards stationnent à Aire-la-Ville avant de se lancer dans la course. Il explique par ailleurs que ces pratiques constituent, en plus des nuisances sonores et un véritable danger. Il remarque que les accidents ne sont pas rares. Il mentionne que la police intervient évidemment de temps à autre. Il indique à cet égard que le poste de Blandonnet a affirmé passer tous les jours mais il remarque que les motards sont organisés et que des « guetteurs » contactent par téléphone leurs partenaires lorsque la gendarmerie arrive.

M^{me} Rohner ajoute que la police ne parvient pas à faire grand-chose.

M. Polier dit qu'un certain nombre d'amendes ont été infligées. Il déclare encore que la mairie soutient la pétition, mairie qui a écrit à

M. Maudet à propos de cette problématique.

Un député PLR prend la parole et déclare partager l'opinion des pétitionnaires. Il mentionne que ce n'est pas le bruit du roulement de la roue qui est problématique mais le bruit des pots d'échappement. Il déclare, cela étant, que l'enchaînement de contours de la route de Verbois est un véritable « appel » pour les motards. Il rappelle ensuite qu'une loi portant sur les pots d'échappement existe et il remarque que l'amende est de 800.- lorsque le pot a été modifié. Il se demande alors si un radar est la bonne solution puisque les motards freineront avant l'appareil pour redémarrer ensuite en faisant davantage de bruit encore. Il observe également qu'une moto modifiée fait autant de bruit à 60 Km/h qu'à 120 Km/h.

M^{me} Rohner remarque que des contrôles de vitesse pourraient être envisagés. Elle ajoute que placer des radars mettrait tout de même des bâtons dans les roues à ces motards.

Le même député remarque qu'il semblerait qu'il s'agisse du même groupe de motards et se demande s'il ne faudrait pas faire un contrôle des véhicules de ces personnes.

M. Polier pense qu'il pourrait être utile de diminuer la vitesse dans un premier temps ce qui permettrait de faire des contrôles.

M^{me} Rohner remarque qu'il semblerait par ailleurs qu'il ne soit pas possible de placer des gendarmes couchés.

Une députée S observe que les pétitionnaires sont disposés à ce qu'une mesure, quelle qu'elle soit, soit prise pour lutter contre le bruit.

M^{me} Rohner acquiesce.

P 2013-A 4/22

La même députée demande si la police municipale intervient.

M. Polier remarque qu'il n'y a pas de police municipale dans son village.

Cette députée demande si les autorités du Conseil municipal ont écrit au Conseil d'État. M^{me} Rohner répond avoir envoyé, avec la pétition, une lettre de la commune de Russin qui soutient la pétition afin qu'une solution soit trouvée à ce problème récurrent.

M. Polier ajoute que la commune a des contacts réguliers avec la police. Il mentionne alors que les gendarmes du poste de Blandonnet ont indiqué que c'était des jeunes qui pratiquaient ces courses et qu'ils n'avaient que peu de moyens pour lutter contre ce genre de nuisances.

Un député MCG demande si M. Polier a reçu des réponses à ses différents courriers. M. Polier répond que le dernier courrier envoyé par l'une de ses voisines a reçu une réponse. Il ajoute avoir reçu des confirmations de réception à ces courriers plus anciens, mais rien n'a été fait.

Le même député demande s'ils ont des informations sur les accidents.

M^{me} Rohner répond qu'un motard est décédé il y a deux ans. Elle ajoute qu'un deuxième accident a entraîné une paraplégie et un troisième une tétraplégie. Cela étant, elle voit régulièrement des voitures dans le fossé mais elle ne pense pas que ces accidents soient répertoriés puisque leurs propriétaires viennent retirer leur véhicule quelques heures plus tard.

M. Polier ajoute ne pas avoir vu d'article à l'égard de l'accident du dimanche précédent. Il signale ensuite avoir ramassé une nuit sur cette route, deux jeunes de 18 ans, dont l'un est mort malgré les premiers secours qui lui ont été apportés. Il mentionne qu'il s'agit d'un souvenir particulièrement pénible et il pense qu'il est nécessaire d'intervenir ne fusse que pour sauver quelques vies.

Le même député MCG demande si les pétitionnaires connaissent ces motards personnellement. M^{me} Rohner mentionne avoir photographié et filmé ces motards. Elle pense que ce sont des jeunes de l'ECG et elle imagine que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes d'année en année. M. Polier ajoute que les motards gardent leur casque lorsqu'ils s'arrêtent.

Un député PLR observe que les pétitionnaires habitent les maisons qui bordent la route de Verbois. M^{me} Rohner acquiesce en mentionnant occuper l'ancienne maison du garde-barrière. M. Polier ajoute habiter le hameau de Verbois

Le même député imagine que nombre de signataires habitent dans le même périmètre. M. Polier acquiesce en remarquant que plusieurs signataires

habitent Russin. M^{me} Rohner ajoute que plusieurs personnes qui ont été invitées chez elle ont également signé la pétition.

Un député PLR observe que les motards ne roulent habituellement pas la nuit. M^{me} Rohner répond que c'est pourtant le cas. Elle mentionne que les motards roulent jour et nuit et ceci jusqu'à 5h du matin. Elle précise que lorsqu'il pleut, les courses sont plus rares.

Le député PLR pense que placer un radar ne sera pas très utile. Il précise que la maison de M^{me} Rohner est effectivement mal placée.

Une députée S estime que si les pétitionnaires font une proposition ; ainsi, c'est aux autorités d'envisager une mesure adéquate. Elle remarque ensuite que si la maison de M^{me} Rohner est mal placée, elle a tout de même le droit d'y vivre.

Un député PLR déclare que lui et un député UDC habitent dans le périmètre et il confirme voir souvent des groupes de motards sur cette route ; il imagine aisément que ces personnes s'entraînent. Il ajoute que M^{me} Rohner habite en effet dans un lieu qui n'est pas très calme puisque sa maison est située entre les voies du chemin de fer et la route de Verbois.

Un autre député PLR pense qu'il faut faire respecter les lois.

Le député UDC déclare que les essais commencent au niveau du giratoire d'Aire-la-Ville ; il ajoute que les maisons étaient là avant que la route ne devienne un circuit. Il précise confirmer tout ce qui a été dit et pense qu'il faut amender ces personnes.

Audition du 2 octobre 2017 de M. Patrick Pulh, major à la police routière

M. Pulh explique que la route de Verbois est effectivement un problème. Il mentionne que la présence radar a été augmentée malgré le fait que le dispositif soit rapidement détecté. Il observe, cela étant, que cette présence permet de dissuader les conducteurs. Il précise que le radar a permis de diminuer les verbalisations de 16%. Il ajoute que des contrôles sur le bruit ont également été effectués et précise que la police constate que la majorité des véhicules est conforme aux homologations. Il rappelle que ce sont donc les comportements inadéquats qui génèrent le plus de bruit et ajoute que le lieu n'est pas accidentogène. Il observe que cette route enregistre en effet peu d'accidents soit environ deux accidents par année, liés soit à l'alcool soit au manque d'attention. Il signale que ce constat porte autant sur les voitures que sur les motos. Il précise que c'est la vitesse qui est préoccupante et pense qu'il serait utile d'adapter la route pour la diminuer.

P 2013-A 6/22

Il répète que les contrôles sont réguliers avec 40 heures de présence sur ce tronçon afin de prévenir les mauvais comportements. Mais il mentionne que ces contrôles ne sont pas satisfaisants puisque les usagers de la route roulent convenablement la plupart du temps lorsque la police est présente.

Le Président demande sur quel segment de cette route les accidents se déroulent le plus fréquemment. M. Pulh répond qu'il transmettra cette information à la Commission.

Le Président demande où ont lieu les contrôles radars. M. Pulh répond qu'ils sont placés avant et après le barrage, soit sur les points sensibles.

Un député MCG déclare connaître la course de côte depuis des années et il mentionne que c'est sur cette route que les entraînements se déroulent. Il se demande s'il y a d'autres moyens pour dissuader les conducteurs de venir s'entraîner sur cette route, en plaçant par exemple des chicanes ou des gendarmes couchés. M. Pulh pense qu'il faut appréhender ce problème indépendamment de la course. Il rappelle que la route de Saint-Cergue connaît le même problème et il observe que la police vaudoise a tenté de placer des ralentisseurs. Il remarque que cette mesure a été retirée car jugée insatisfaisante. Il pense qu'il faudrait discuter avec la DGT et la commune pour rendre la route plus difficile à la vitesse. Il ne croit pas que cela permettra de diminuer le bruit puisque ce sont les relances de moteurs qui sont bruyantes. Il se demande si des mesures amovibles pourraient être envisageables. Il répète qu'il est possible de placer des radars mais il déclare à nouveau que cela ne permettra pas de régler le problème. Il ajoute que la police ne peut pas rester en permanence sur ce tronçon.

Le même député demande si des chicanes ne pourraient pas être des éléments dissuasifs comme c'est le cas dans les zones 30. M. Pulh répond que c'est un élément de réponse qui relève d'un réaménagement routier de la côte. Il ajoute que ce dernier doit répondre à différentes normes et permettre aux bus de passer.

Un député PLR déclare habiter à proximité et il mentionne qu'une dizaine de motards se réunissent souvent en fin de journée avant le barrage. Il se demande s'il ne faudrait pas contrôler ces personnes. M. Pulh répond que des contrôles ont été faits sur le matériel de ces motards et il déclare que l'ensemble des véhicules était conforme. Il ajoute que c'est davantage le comportement que le matériel qui pose un problème.

Une députée S demande si des installations comme celles qui annoncent la vitesse ou les smileys à l'entrée des villages sont efficaces. M. Pulh acquiesce en mentionnant que ces mesures permettent de mettre en exergue la nature des

zones. Cela étant, il remarque que la population dont il est question sur la route de Verbois est spécifique et il ne pense pas que ce soit efficace.

Un député MCG demande si l'amélioration de 16% de la vitesse contrôlée est due à la présence du radar. Il remarque que la montée de Saint-Cergue fait l'objet continuellement de courses et il pense qu'il faut des mesures appropriées. M. Pulh répond que le radar est vite repéré et vite annoncé. Il ajoute que l'effet du radar est donc avant tout dissuasif; il pense qu'il est nécessaire de dégager une solution globale. Il mentionne que la police vaudoise contrôle également les vidéos publiques puisque certains motards se filment dans la montée de Saint-Cergue.

Le même député déclare qu'il y a également des « pistolets radars » qui peuvent être utilisés. M. Pulh répond que les agents sont vite repérés.

Le député Ve demande si ce sont souvent les mêmes motards dont il est question ; si tel est le cas, il se demande s'il serait possible de les poursuivre plus sévèrement.

M. Pulh répond que la récidive est en effet punie plus durement ; il remarque que les contrôles de police ne permettent pas très souvent de constater des infractions.

Un député PLR demande s'il serait possible d'interdire ce tronçon aux motos. M. Pulh répond qu'il serait possible de créer une zone de rencontre mais il mentionne qu'il faudrait la légitimer. Il ajoute qu'une mesure de ce genre ne peut pas concerner un seul type de véhicules puisqu'il est impossible de stigmatiser un mode ou l'autre.

Le Président demande si cette route est en réseau secondaire. M. Pulh acquiesce.

Le Président demande si le radar de cet été a été placé à différents endroits. M. Pulh acquiesce.

Un député MCG demande s'il est possible de neutraliser ces radars. M. Pulh répond que c'est régulièrement le cas. Il ajoute qu'il y a 150 cabines de radar sur le canton mais uniquement 12 radars parfaitement fonctionnels. Il observe que les moyens s'étiolent dans le temps. Il ajoute que le radar qui serait placé sur cette côte pourrait être facilement neutralisé.

Un député PLR se demande si les autorités cantonales ne devraient pas améliorer le parc de radars de la gendarmerie ; il se demande par ailleurs si les autorités municipales de Russin ont contacté la police.

M. Pulh répond que la police est souvent en contact avec les communes. Il ajoute qu'un projet de loi évoquant les radars est à l'étude et passera prochainement devant le Grand Conseil.

P 2013-A 8/22

Une député S demande s'il existe des radars pour le bruit. M. Pulh répond que cet appareil est en train d'être testé au Canada.

La même députée observe que cela pourrait être une piste de réflexion ce qu'admet M. Pulh.

Un député S remarque que les radars de feux sont tout le temps chargés. M. Pulh répond par la négative.

Le même député déclare être souvent étonné lorsqu'il reçoit une amende six mois plus tard et il se demande si ce délai est vraiment très pédagogique. M. Pulh répond par la négative en remarquant que les services informatiques ne sont pas compatibles, raison de ces délais.

Un député MCG demande à quelle vitesse est limitée la montée de Verbois. M. Pulh répond qu'il lui semble qu'elle est limitée à 50 Km/h.

Un député PLR intervient et déclare que la route est limitée à 80 Km/h.

Le même député demande si un radar fixe fonctionne dans les deux sens de la route. M. Pulh répond par la négative.

Le même député demande si les radars du pont du Mont-Blanc fonctionnent. M. Pulh acquiesce.

Le député MCG demande encore si M. Pulh peut confirmer la limitation de vitesse. M. Pulh acquiesce.

Un député PLR déclare que le barrage est limité à 40 Km/h alors que la montée est à 80 Km/h.

Discussion du 9 octobre 2017 concernant la pétition 2013 pour que la limitation de vitesse soit plus restrictive et qu'un radar fixe soit installé sur la route de Verbois

Le Président déclare que la réponse de M. Pulh aux différentes questions posées est parvenue à la Commission.

Un député MCG prend la parole et déclare que suite à cette audition, la Commission a pu se rendre compte qu'il n'y avait pas d'autre limitation de vitesse que le 80 Km/h usuel. Il ajoute qu'un radar serait certainement inefficace sur cette route puisqu'il n'est guère possible de monter cette côte à plus de 80 Km/h. Il pense dès lors que des moyens physiques accompagnants une limitation plus stricte de la vitesse seraient nécessaires. Il mentionne que son groupe propose le dépôt de cette pétition et suggère par voie de motion une solution autre que celle demandée dans la pétition.

Un autre député MCG déclare qu'il y a eu 4 accidents en 2016 et 2 cette année sur la route de Verbois. Il remarque que cette route n'est donc pas très

accidentogène. Il mentionne par ailleurs qu'il y a eu 32 réquisitions en 2016 et 77 en 2017, et il pense que ces dernières auraient pu être détaillées plus précisément par M. Pulh. Il observe ainsi qu'il aurait été intéressant de connaître l'importance des dégâts matériels, notamment.

Une députée S signale que la pétition demande une limitation de vitesse plus restrictive et elle se demande s'il serait possible de satisfaire la pétition sur ce point. Elle rappelle ensuite avoir évoqué les radars à bruit qui sont testés au Canada et elle pense qu'il faudrait se renseigner sur cette technologie en demandant qu'un appareil de cette sorte soit posé sur cette route.

Le Président rappelle qu'il a été indiqué que les contrôles réalisés ont démontré que la plupart des véhicules respectaient les normes.

La députée S rétorque que le bruit n'est pas forcément inhérent à un moteur mais au comportement du conducteur.

Un député PLR mentionne que le problème du bruit provient également du pot d'échappement dont les clapets peuvent être ouverts par les conducteurs. Il ajoute que cette route est un appel pour les motards en raison des enchainements de virages. Il ne croit pas que placer un radar ou fixer une limitation de vitesse plus stricte soient des solutions efficaces. Il estime que ce sont les contrôles qui doivent être plus stricts. Il déclare donc que son groupe propose le dépôt de cette pétition.

Un député UDC déclare que son groupe suggère le dépôt de cette pétition. Il indique ensuite que la pétitionnaire a acheté récemment sa maison et il ne voit pas quelles mesures pourraient être prises pour diminuer le bruit. Il pense qu'il faut surtout contrôler les conducteurs qui roulent dangereusement. Cela étant, il mentionne que le tronçon le plus dangereux est devant chez lui où des radars sont placés régulièrement.

Un député S déclare que les deux accidents graves en neuf mois se sont déroulés sur le même tronçon et il pense qu'il serait tout de même nécessaire de limiter la vitesse. Il ajoute qu'il n'est guère possible de passer ces virages à 80 Km/h. Il déclare que deux accidents graves en moins d'une année et une pétition sont des signaux qu'il faut prendre en compte.

Un député EAG déclare que les chiffres indiqués par la gendarmerie démontrent que les tronçons limités à 40 et 50 Km/h sur cette route sont mal pensés et qu'il y a un vrai problème. Il observe que 82,9% d'infractions est un résultat hallucinant. Il ajoute avoir l'impression que tout le monde viole en fin de compte les limitations de vitesse. Il déclare qu'il semble donc nécessaire de limiter la vitesse pour limiter le bruit, ce que demande la pétition.

Un député PLR déclare que les infractions, dans la zone dont il est question, se montent à moins de 3%.

P 2013-A 10/22

Une députée S remarque qu'il semblerait que certaines villes obligent les motards à fermer les clapets des pots d'échappement pour limiter le bruit et elle se demande s'il n'y aurait pas une mesure à prendre à cet égard. Elle observe par ailleurs qu'il semblerait que des essences permettent de faire plus de bruit.

Un député UDC déclare que c'est en effet la zone limitée à 50 Km/h qui est la plus dangereuse car il y a des habitations. Il signale par ailleurs qu'il y a une zone limitée à 40 Km/h qui n'est pas indiquée sur le plan en raison d'une sortie de chantier ponctuelle. Il précise que la circulation est alternée à ce niveau et il observe que les véhicules accélèrent « par altruisme » afin de laisser le passage libre aux voitures venant en face.

Le Président confirme cette limitation à 40 Km/h.

Un député PLR déclare ne pas être certain que ce tronçon soit pire qu'à Lully. Il mentionne toutefois qu'il y a eu de nombreux contrôles sur le tronçon qui intéresse les pétitionnaires et il remarque que les rares infractions démontrent que peu de personnes sont capables de rouler à plus de 80 Km/h dans ces virages. Il répète être en faveur du dépôt de cette pétition.

Un député S rappelle que la vitesse est un élément qui augmente la prise de risques.

Le Président mentionne que la recommandation de la députée S apparaîtra dans le rapport ce que cette dernière approuve.

Le Président passe alors au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2013 :

En faveur : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Non: 8 (2 PLR, 2 UDC, 1 PDC, 3 MCG)

Abstentions: 2 (2 PLR)

Le renvoi est refusé.

Le Président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2013 :

En faveur: 8 (2 UDC, 1 PDC, 2 PLR, 3 MCG)

Non: 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Abstentions: 2 (2 PLR)

Le dépôt est accepté.

Annexes:

- 1. lettre du 7 septembre 2017 de M^{me} E. Rohner au Grand Conseil;
- 2. lettre du 10 juillet 2017 de la commune de Russin adressée à M^{me} E. Rohner ;
- 3. lettre du 19 avril 2009 adressée par M. et M^{me} A. et B. Polier à la gendarmerie de Blandonnet ;
- 4. lettre du 4 mars 2010 adressée par M. et M^{me} A. et B. Polier à la gendarmerie de Blandonnet;
- 5. réponse du Major Patrick Pulh aux questions ;
- 6. graphique représentant les limitations de vitesse et les accidents sur la route de Verbois.

P 2013-A 12/22

Pétition (2013-A)

pour que la limitation de vitesse soit plus restrictive et qu'un radar fixe soit installé sur la route de Verbois

N.B. 136 signatures p.a. M^{me} Emmanuelle Rohner 42, route de Verbois 1281 Russin

ANNEXE 1

P 2013

P.A.

Emmanuelle Rohner 42, rte de Verbois 1281 Russin Tel: 0041 79 310 81 42 OKANO CONSEIL.

Grand Conseil CP 3970 1211 GENEVE 3

Genève, le 7 septembre 2017.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous, signataires et habitants à proximité de la route de Verbois, déplorons une sérieuse aggravation de la situation concernant les nuisances provoquées par les désormais habituels et indélicats usagers de la route:

- allers retours incessants.
- hurlements de moteurs, très généralement trafiqués,
- infractions du code de la route,

ceci, à présent, à toute heure du jour et de la nuit, et avons l'avantage de vous soumettre cette pétition, signée par 136 personnes.

Nous appelons régulièrement la police mais cette dernière nous dit bien souvent qu'elle ne peut pas faire grand chose.

En effet, le simple passage d'une voiture de police ne calme que très momentanément cette frénétique agitation.

Nous aimerions que cela cesse, ou au moins, se calme, et vous prions instamment de reprendre la situation en main.

En installant des radars ou effectuant des contrôles des véhicules?

A plus long terme, nous demandons qu'un radar fixe soit installé et que la limitation de vitesse soit plus restrictive que les actuels 80 km/h. En effet, bien qu'elle ne soit pas très fréquentée, cette route connait un taux élevé de sorties de route et, malheureusement, d'accidents plus graves.

Vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à notre requête et dans l'attente de la suite que vous lui donnerez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre considération distinguée.

P 2013-A

Annexes: - Liste des 136 personnes en accord avec cette pétition, avec leurs noms, prénoms, adresses et signatures.

- Lettre de soutien de Monsieur Alain Hutin, Maire de Russin.

Copies:

- Monsieur Pierre Maudet, Conseiller d'Etat,
- Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'Etat,
- Monsieur Thierry Messager, Directeur à la Direction régionale Lac-Rhône, DIME,
- Monsieur François Vuille, président du Norton Club (organisateur de la course de côte),
- Monsieur Alain Hutin, Maire de Russin.

E. Rehver

ANNEXE 2



P 2013

C O M M U N E D E R U S S I N

Madame Emmanuelle Zem-Rohner 42 route de Verbois 1281 Russin

Genève, le 10 juillet 2017

Alain Hutin Maire Mairie de Russin 1, place du mandement 1281 Russin a.hutin@russin.ch

Concerne : Route de Verbois

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre intention de lancer une pétition pour trouver une solution aux « rodéos » qui se déroulent sur la montée de Verbois entre le barrage et la route du Mandement, aussi bien en moto qu'en voiture et de jour comme de nuit, troublant ainsi la tranquillité des riverains.

La commune de Russin vous appuie dans cette démarche, sachant que de notre côté et malgré les excellents contacts que nous entretenons avec la police, aucune solution pérenne n'a été trouvée. Des contrôles radar et de conformité des véhicules ont été effectués régulièrement depuis le début du printemps améliorant durant une période la situation, mais, petit à petit, le mauvais comportement de certains a repris le dessus. Nous avons également eu des contacts avec le club « Le Norton » qui organise la course de côte chaque année et eux aussi, malgré des opérations ponctuelles, n'ont pas réussi à sensibiliser tous les pilotes de deux roues.

C'est en espérant comme vous pouvoir trouver une solution pour améliorer cette situation que je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain Hutin Maire P 2013-A

ANNEXE 3

André et Barbara Polier Ch. de Serve, 38 1281 RUSSIN

> Gendarmerie de Blandonnet M. Christian Emery Chef de poste Chemin de Blandonnet, 2 1214 VERNIER

Russin, le 19 avril 2009

Tapage diurne et nocturne à Russin

Monsieur,

Nous habitons depuis 27 ans sur la commune de Russin.

Les courses de côte traditionnelles du Norton Club qui se déroulent chaque année en automne sont une tradition et nous n'avons jamais été opposés à cette manifestation.

Bien sûr, les semaines d'entraînement qui précédent cette course annuelle, ne sont pas de tout repos pour le voisinage et le club essaie de limiter ces pratiques d'entraînement interdites avant la course.

Mais les nuisances sont devenues inacceptables et augmentent d'année en année.

En début de printemps déjà, un bruit assourdissant et insupportable nous est imposé par ces engins, la plupart hors normes qui sévissent sur la route de Verbois.

Même les visiteurs des réserves des Teppes du Biolet et du Moulin de Vert s'étonnent qu'un tel vacarme puisse être toléré à l'orée des sites créés à grands frais par l'Etat.

En règle générale dès 16 heures et durant trois à quatre heures, nous pouvons compter jusqu'à une vingtaine de motos monter et redescendre la route de Verbois sans arrêt. Durant les fins de semaine les entraînements peuvent commencer tôt l'après-midi.

- Souvent, des séances de photos sont organisées et les « péripéties » bruyantes et dangereuses des adeptes sont quelques fois filmées.
- Les motards dépassent les véhicules dans les virages. Il n'est pas rare de constater des automobiles, d'autres motards en pleine santé mentale, des cyclistes seuls ou même des familles entières obligés de se rabattre ou freiner dangereusement pour éviter ces bolides inconscients.
- On peut observer une parfaite organisations des groupes de motards qui disposent de guetteurs informant le passage d'une éventuelle police et annonçant par Natel une retraite ou un regroupement sur la rive droite du barrage de Verbois.

17/22

En outre, l'an dernier durant l'été, plusieurs fêtes se sont déroulées sur la rive droite du barrage avec puissantes sonos et feux d'artifices jusqu'au petits matin.

Nos soirées et nos week-end constamment perturbées par ces inconscients personnages deviennent un calvaire. Des lois existent pour mettre fin à ces pratiques anormales et constantes.

La tension monte dans la commune et nous pouvons craindre que les agissements cités finissent par engendrer de brutales confrontations.

Nous vous demandons. Monsieur, de prendre en considération notre demande de rétablir une vie acceptable dans notre région depuis trop longtemps perturbée par des pratiques aussi illicites que bruyantes.

En vous remerciant de prendre notre lettre en considération, nous attendons votre point de vue avec impatience et sommes prêts à collaborer avec vous pour trouver les solutions qui s'imposent.

Avec toute notre considération, recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

André Polier Barbara Polier

Copie : Commune de Russin

Commandant de la Gendarmerie

ANNEXE 4

André et Barbara Polier Ch. de Serve, 38 1281 RUSSIN

> Gendarmerie de Blandonnet M. Christian Emery Chef de poste Chemin de Blandonnet, 2 1214 VERNIER

Russin, le 4 mars 2010

Tapage diurne et nocturne à Russin

Monsieur,

Par notre courrier du 17 avril de l'an dernier, nous vous avions adressé nos plaintes concernant les nuisances engendrées par les motocyclistes malveillants.

Nous vous réitérons nos remerciements car, au fil des mois, vous avez réussi à calmer les fauteurs de troubles. C'est ainsi que, sans avoir complètement cessés, les bruits ont considérablement diminués en fin de saison.

Si certains motards ont continué à faire des courses ils avaient toutefois diminué la fréquence des montées de Verbois et s'en allaient avant d'avoir mis nos nerfs à trop rude épreuve. Vous nous aviez expliqué les contrôles et mises en demeure effectués par vos soins, ceux-ci ont donné de bons résultats et nous vous en sommes reconnaissants.

Malheureusement, le réchauffement saisonnier à donné de nouvelles impulsions à ces acrobates du risque et adeptes du bruits assourdissants et motos pétaradantes. Depuis deux semaines les courses de l'après-midi réunissent 6 à 8 concurrents dès 16h00 environs et durent souvent jusqu'à 20h00 après la nuit tombées.

Maintenant, déjà, nous craignons une rapide augmentation du nombre d'intéressés à ces joutes motorisées et le retour de soirées et fins de semaine perturbées par ces pratiques autant anormales que illégales.

Nous vous demandons votre aide en espérant que, en intervenant suffisamment tôt dans la nouvelle saison, vous éviterez à notre région les perturbations sonores imposées par ces engins et leurs conducteurs malveillants.

Nous nous réjouirons alors de voir les vrais motards gravir la montée de Verbois avec souplesse et efficience au guidon de machines respectueuses de l'environnement.

En vous remerciant pour votre aide et votre motivation, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

André Polier

Barbara Polier

Copie : Commune de Russin

Commandant de la Gendarmerie

ANNEXE 5

Annexe 2 du PV 140, 09-10-2017 :

Voici les éléments de réponses demandés suite à la séance de la Commission des pétitions relative à la route de Verbois.

En préambule, je vous transmets un plan sur lequel est présenté :

- 1. un descriptif relatif aux zones accidentogène
- 2. les zones de contrôles radars
- 3. les limitations de vitesses par tronçon

Ensuite, concernant vos questions:

- Sur quels segments de la route de Verbois ont généralement lieu les accidents ? Selon l'analyse Polrout, les accidents ont principalement lieu sur le tronçon compris entre le barrage et la route du Mandement. Cela peut s'expliquer par le tracé sinueux de la route (voir plan annexé).
- Y a-t-il eu plus de plaintes que d'habitude durant l'été 2017 par rapport au bruit lié au comportement des motards sur la route en question?
 Selon nos bases de données, il y a eu 77 interventions en 2017 et 32 en 2016.
 Toutefois, il n'est pas prudent de confirmer que cette augmentation soit liée uniquement au bruit. En effet, les appels des riverains excédés font dépêcher une patrouille sur place et le rapport d'intervention n'est pas systématiquement classé sous bruit. Il peut être classé comme contrôle personne/véhicule, ou intervention sur la voie publique.
- La commune de Russin a-t-elle formulé des demandes par rapport à cette route sachant qu'elle soutient la pétition ?
 La commune n'a jamais sollicité la PolRout. En revanche ce sujet revient régulièrement lors des séances que la commune tient avec la police de proximité, une à deux fois par année.
- La limitation de vitesse est-elle actuellement à 80 km/h (non pas 50 km/h)?

 La route de Verbois, entre la route d'Aire-la-Ville et la route du Mandement à trois limitations de vitesse (40, 50 ou 80 km/h), selon plan annexé.

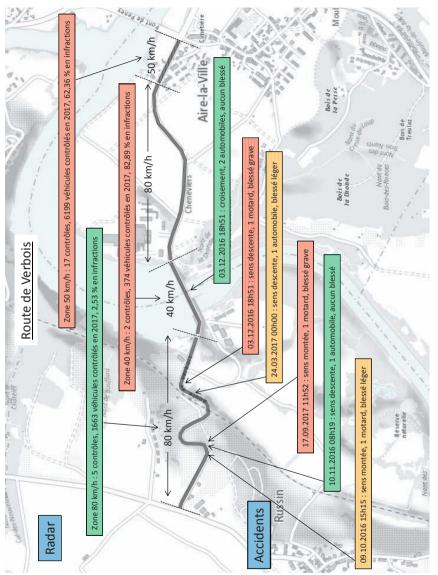
En espérant avoir répondu à vos sollicitations et tout en restant à votre disposition, je vous prie de croire, Chère Madame, à mes meilleures salutations.

Major Patrick PULH

Chef de la Police Routière

P 2013-A 20/22

ANNEXE 6



Date de dépôt : 6 novembre 2017

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et Messieurs les députés,

La pollution sonore est une nuisance souvent sous-estimée, voire banalisée, ou considérée avec fatalisme. Certes, les voitures et motos dont les moteurs brûlent des carburants (combustibles fossiles ou autres) font du bruit et en feront encore tant qu'elles n'auront pas été supprimées, comme le prévoient certains pays ou certaines villes à l'horizon 2030. Mais il n'y a pas de raison de rester les bras ballants en attendant cette délivrance (qui arrivera de toute façon un jour, bien que d'aucuns persistent à le nier).

Il est donc nécessaire de lutter contre les atteintes à la qualité de vie des citoyennes et citoyens du canton causées par les véhicules à moteur à explosion. Opter pour la mobilité douce ou des véhicules électriques est un choix qui doit être encouragé ; la pose de revêtement phonoabsorbant aussi, ainsi que l'utilisation de pneumatiques plus silencieux ; etc. Mais il y a aussi un moyen assez simple pour réduire sensiblement le bruit des véhicules, qui ne coûte rien, et qui consiste simplement à limiter la vitesse. En l'occurrence, c'est exactement ce que demande cette pétition.

Les motards ont été particulièrement mis en cause par les pétitionnaires. Il est patent qu'une moto fait davantage de bruit que les autres véhicules routiers. Mais c'est aussi le comportement de certains motards qui a été dénoncé. L'ouverture des gaz par des coups rageurs et intempestifs, les démarrages puissants, la pratique stupide qui consiste, en bloquant la roue avant, à faire hurler le pneu arrière sans avancer sont davantage le fait de motocyclistes que d'automobilistes. Lorsque le moteur est trafiqué, les bruits d'échappements sont vite insupportables et peuvent déranger à des kilomètres à la ronde. Mais une grosse cylindrée « conforme » aux normes peut aussi en toute légalité produire un bruit assourdissant et faire entendre son ronflement de manière appuyée, qui perdure quand elle a disparu de vue.

Théoriquement, le bruit d'une moto ne devrait pas dépasser les 80 décibels. Mais beaucoup de motards rivalisent d'astuces pour libérer davantage de bruit P 2013-A 22/22

en modifiant le pot, en enlevant la chicane, en ouvrant ou fermant à volonté un clapet dans l'échappement au moyen d'un bouton ou en réduisant l'efficacité des filtres à air. Selon une étude de l'OFROU (office fédéral des routes), certaines motos font jusqu'à 24 fois plus de bruit que la norme autorisée. Le style de conduite est aussi en cause. Un démarrage sportif d'une voiture occasionne un surplus sonore d'environ 10 décibels ; celui d'une moto de 20 décibels... Un moteur qui tourne à 4 000 tours/minute fait autant de bruit que 32 moteurs à 2 000 tours/minute.

En ce qui concerne la route de Verbois, il est patent que les limitations de vitesse ne sont pas respectées, selon les relevés effectués par la police. Il y a aussi quatre zones différentes. En arrivant par Aire-la-Ville, la limitation à 50 km/h est la plupart du temps dépassée (62,36%!); probablement que l'appel de la limitation à 80 km/h qui suit encourage à accélérer prématurément; le bout de route sur le barrage est limité à 40 km/h mais 82,89% des automobilistes sont en infraction; là encore, la limitation revenant ensuite à 80 km/h agit comme un encouragement à anticiper la montée en vitesse. A l'évidence, cette alternance de vitesses différentes, qui passent du simple au double, ne se justifie pas vraiment.

Sur le tronçon plus particulièrement incriminé par la pétition, la limitation est fixée à 80 km/h. Mais ce morceau de route est caractérisé par quatre virages assez serrés, qui empêchent de fait de maintenir cette vitesse de 80 km/h en continu. Certains motards s'y essaient toutefois, par jeu ou par défi, et c'est toute la problématique. Non seulement cela engendre un bruit superflu, mais cela cause des accidents. La limite à 80 km/h constitue un encouragement à rouler à une vitesse inadaptée. Les députés qui veulent classer cette pétition ont beau jeu de relever que les vitesses sont plus rarement dépassées sur ce tronçon puisque, de fait, la limite autorisée est trop élevée, pratiquement impossible à atteindre. Mais elle suscite, et cela tout le monde le reconnaît, des comportements inadaptés. Les routes cantonales n'ont pas à être confondues avec des circuits privés où les motards ou automobilistes peuvent se défouler.

En conclusion, il est clair qu'une limite plus basse de la vitesse autorisée apporterait à la fois moins de nuisances sonores et diminuerait la dangerosité de cette route. Concrètement, si les deux tronçons actuellement limités à 80 km/h passaient à 60 km/h, cela engendrerait d'autres comportements en matière de circulation, plus conformes et respectueux pour les usagers de la route et les habitants concernés.

Pour ces raisons, afin qu'il soit possible de répondre au mieux à la requête légitime des pétitionnaires et de la commune de Russin, la minorité vous recommande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.